



COMITE DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-VIENNE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP

REUNION PREPARATOIRE À LA 3^e D NATIONALE MIXTE 22 JUIN 2012

Sur invitation du président, élus du CD 87 et bénévoles volontaires pour l'organisation se sont réunis le 22 juin 2012.

Etaient présents : Stéphane FOUILLADE, Johan GARAUD, Laurent BELLAYER, Antonio ARANTES, Loïc LACOUCHIE, Jean-Louis LOIREAU.

Etaient excusés : Eric DUVERNEUIL, Max GONON, André JANDAUD, Raphaël AUDUSSEAU, Pascal CHARBONNIAUD, Marc DRUTEL, Alain MONTEAUX, Christophe GERMANNAUD.

Etaient absents : Olivier JAYAT, Patrice JACQUES, Guillaume BREGEAT.

Le Président ouvre la séance à 19 h 15 et fait le point sur les préparatifs en cours. Il a aussi informé les élus de l'évolution de quelques dossiers.

Le Président a d'abord noté un manque de disponibilité pour assister à une réunion aussi importante pour l'organisation de cette épreuve : seulement 6 personnes présentes, autant que de voix pour la prise en charge de la D3 NAT.

L'annonce de la réunion a quand même donné lieu à des échanges téléphoniques et permet de savoir qui pourra être présent pour organiser ce championnat.

Pour leur part, J.P. Samie et Sylvain Guyard ont adressé un mail pour s'excuser de ne pas être présents dans l'organisation car ils seront absents à cette date.

AUTORISATIONS. Le Président a reçu l'accord du Maire de SAINT-JUNIEN. Il nous prête gracieusement la salle des Seilles sur les quais et a signé un arrêté pour la circulation. Nous lui demanderons 20 barrières, 6 tables et 30 chaises pour l'organisation matérielle. Le Président n'a pas encore fait la demande pour qu'elle ne tombe pas aux oubliettes mais elle sera faite en temps et en heure. La Mairie semble ravie de notre présence ; Stéphane a eu un responsable au téléphone, cette personne lui a laissé ses coordonnées pour toute demande supplémentaire. On souhaite à St-Junien que ce championnat se déroule dans les meilleures conditions.

Le président demande à Laurent si le nécessaire a été fait pour l'autorisation de buvette. Laurent indique qu'il s'en occupe dans la semaine prochaine. Aurélien se chargera des clés de la salle et de la barrière, le vendredi soir précédent le championnat.

PARCOURS. Le président suit également la question de l'enlèvement de l'arbre tombé à l'île de Chaillac. Alain Monteaux est en contact avec Mathieu le technicien fédéral, qui lui a indiqué qu'il ferait son possible pour intervenir au plus vite sur cet embâcle situé sur un secteur en restauration, et pour lequel il faut un engin (tracteur ou pelle) mais... qu'il ne peut aller contre la météo !

Aux dernières nouvelles l'AAPPMA et la Fédération ont fixé plusieurs dates pour le nettoyage de la berge ; malheureusement, les eaux trop fortes depuis le mois de mars n'ont pas encore permis d'enlever

l'arbre. L'AAPPMA aidée par l'équipe fédérale doit s'en occuper le dimanche 24 juin si les eaux le permettent. Le Président reprendra contact téléphoniquement avec l'AAPPMA dans la semaine prochaine pour savoir comment cela s'est passé.

Le Président a demandé à Daniel DEPALLE, responsable FFPSC s'il y aurait la possibilité de changer un seul secteur au dernier moment au cas où l'arbre ne puisse être enlevé ou si nous devons aller sur le parcours de remplacement si un secteur du parcours principal est impraticable. Le président n'a à ce jour pas la réponse. Si nous devons changer le secteur de l'île de Chaillac, Laurent propose le secteur de l'usine du Boucher à St Brice. Il ira vérifier s'il y a 15 places utilisables et tiendra Stéphane au courant dans la semaine prochaine.

Pour un éventuel remplacement de parcours, la décision doit être prise au plus tard le 15 juillet, jour du Critérium de St-Junien.

RESTAURATION. Après en avoir parlé avec de nombreux pêcheurs, il appert que la majorité est en faveur du barbecue. D'autant que nous en avons un, dont nous avons refusé de nous séparer en prévision de telles occasions.

Le président demande à Laurent de vérifier s'il est complet, sinon de veiller à le mettre en état. Il évoque la possibilité d'emprunter un second barbecue au club de St-Brice pour pallier le rush du dimanche midi quand les pêcheurs n'auront que peu de temps pour se restaurer. Stéphane veut bien s'occuper des fournitures : achat de viande et de boissons, avec Christophe. Le pain sera être pris sur place, à St-Junien. Un licencié local peut-il s'en charger ?

Johan Garaud signale que Saint-Brice n'a pas de barbecue, les associations utilisent celui du CD. Appareil complet et en état. Il restera à acheter deux bouteilles de gaz neuves. Laurent s'en charge.

Pour les boissons, un commerçant de St-Junien peut nous les apporter sur place et reprendre les invendus. Comme pour le pain, on choisit de faire travailler le commerce local et on décide de passer par ce fournisseur de boissons. Laurent indique qu'il se charge de l'achat de toutes les fournitures pour la buvette et le barbecue...

ORGANISATION. Le règlement a été accepté par la FFPSC. Il est disponible sur son site. La liste évolue avec les désistements, nous avons un licencié 87 supplémentaire qualifié : il s'agit de Sébastien Soumagnas.

Le président précise qu'il a les coupes, trophées et médailles en sa possession. Il a reçu une réponse favorable de la FDAPPMA à notre demande de subvention : elle prend en charge les trophées.

Alain assure le secrétariat, il préparera les fiches et fera les classements intermédiaire et final. Lui signaler tout autre élément nécessaire dans ce domaine.

Si quelqu'un sait où se trouve le tableau, nous pourrions le mettre à disposition pour afficher le règlement et – surtout - le classement intermédiaire, important à ce niveau. A défaut, on affichera sur la porte d'entrée.

- **RESPONSABLES DU CHAMPIONNAT : S. FOUILLADE STEPHANE, R. AUDUSSEAU, D. DEPALLE (FFPSC) et A. MONTEAUX.**
- **COMMISSAIRES SECTEUR QUAI : S. FOUILLADE (ARBITRE), A. JANDAUD, A. ARANTES (samedi), J.L. LOIREAU (dimanche).**
- **COMMISSAIRES SECTEUR LA COLLE : D. DEPALLE (ARBITRE), M. GONON, M. DRUTEL (samedi), R. AUDUSSEAU (Dimanche).**
- **COMMISSAIRES SECTEUR ILE DE CHAILLAC : O. JAYAT (ARBITRE), L. LACOUCHIE, L. DOUDET.**
- **RESPONSABLE ET PRESENTS POUR BARBECUE : CH. GERMANNAUD, B. LACOUCHIE, Maria ARANTES, P. ARANTES, A. ARANTES (dimanche).**
- **RESPONSABLE ET PRESENTS POUR BUVETTE : J. GARAUD, M. VERDIER, R. SOURY (samedi).**
- **CAISSE : BELLAYER LAURENT**

Nous avons donc un arbitre par secteur en cas de souci. Quelques cas possibles d'intervention :

- orage,

- **capture d'un gros poisson.** Il n'y a plus de zone, le poisson peut donc aller chez les voisins. Il sera comptabilisé s'il n'y a pas de réclamation. Le voisin peut prétendre qu'il y a été gêné dans sa pêche, c'est alors à l'arbitre (ou au responsable présent) de trancher en dernier lieu et de demander le cas échéant au

pêcheur de casser pour libérer le poisson et faire cesser la gêne. Une fois le poisson dans la bourriche, plus de revendication recevable.

- **anglaise et bolo autorisées.** Attention à ce que le pêcheur ne descende pas trop bas.
- etc...

Caisse : prévoir deux ou trois caisses, (pour buvette et barbecue) avec un fond de caisse pour chaque.

Johan propose de vendre à l'avance des billets pour les consommations, comme cela se pratique dans de nombreux endroits. Deux couleurs, une pour les achats à 1 euro (café, bouteille d'eau, verre de vin) et 2 euros (boissons, grillades). Cela permet de n'avoir qu'une caisse centralisée, gérée par une seule personne. Cela limite aussi les besoins en main d'œuvre au barbecue et à la buvette.

La proposition fait l'unanimité. On achète 300 tickets d'une couleur et 200 de l'autre.

CHAMPIONNAT DE FRANCE CD ET GN. Le championnat de France CD et GN se déroulera à Bellegarde près d'ARLES (Var). Patrice Jacques nous informe qu'il souhaite laisser sa place au suivant, Eric Duverneuil. Ce dernier accepte. L'équipe 2012 titulaire devrait être :

JL CHAPUT – G. BREGEAT – P. CHARBONNIAUD – E. DUVERNEUIL – S. FOUILLADE

Guillaume BREGEAT souhaite que sa chambre d'hôtel soit payée par le CD car il a dû prendre une chambre à ses frais en 2011 pour des raisons déjà débattues.

Le Président s'y refuse à nouveau et rappelle la réponse du COMDIR. En 2011, la dépense limite de 600 euros pour ce championnat a été atteinte et nous avons clos l'exercice avec un déficit de 776 euros.

Il est clair que nous tenterons de faire mieux en 2012 pour le confort des pêcheurs mais il va falloir s'y prendre dès maintenant pour trouver un logement. Il est d'ailleurs impossible de fixer aujourd'hui un budget pour ce championnat qui reviendra encore plus cher que l'année dernière car il est beaucoup plus loin. Les dépenses seront engagées lorsque nous aurons des nouvelles de nos demandes de subventions.

Le président rappelle que le CD 87 présente aussi 6 jeunes aux championnats de France.

Après consultations, le problème est résolu. Sur les dix premiers classés du critérium, un seul est partant pour le Championnat des CD. Les membres du bureau estiment qu'il est préférable de ne pas descendre plus dans le classement et qu'il vaut mieux s'abstenir cette année : cela évitera du même coup des frais excessifs pour le CD.

SUBVENTIONS. Nous avons reçu plusieurs réponses.

- le CNDS nous attribue 800 euros,
- le Conseil Régional, à court d'argent, ne nous aidera pas, pas même pour la 3^e D nationale. Le Conseil Général n'a pas encore donné sa réponse.
- la Fédération des AAPPMA de la Haute-Vienne nous accorde 450 euros, montant des coupes et trophées de la saison.
- Nous avons reçu un chèque de 300 euros de la FFPSC (remis au trésorier).

CHAMPIONNAT JEUNES. Le Président propose que l'on fasse un chèque de 100 euros tout de suite à chacun des 6 jeunes pêcheurs qui participent au Championnat national. Cette somme les aidera à financer leurs déplacements.

Le trésorier remet 4 chèques à Loïc (pour Nicolas, Jonathanne, Loïc et Sébastien) et il donnera personnellement celui de François.

QUESTIONS DIVERSES. Il semblerait que nous n'ayons toujours pas réglé la cotisation au Foyer Philanthropique. Laurent indique qu'il a fait le chèque à D. COGNE il y a une quinzaine de jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.